

sociales, ou autres, dont on ne devrait pas tenir compte pour la promotion d'un officier dans le service militaire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je désire demander au ministre, si cette somme de \$77,000 est à l'exclusion des honoraires payés par les cadets, ou si la somme qu'ils paient doit en être déduite ?

Sir ADOLPHE CARON : Tout ce qu'ils paient doit être déduit et payé entre les mains du receveur général.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : De sorte que, virtuellement, le collège nous coûte environ \$50,000 par année ?

Sir ADOLPHE CARON : C'est tout ce qu'il coûte.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel est le nombre de points nécessaires pour les grades de caporal, sergent, sergent de brigade et major ? Je crois qu'il y a quatre grades.

Sir ADOLPHE CARON : Lundi, je pourrai fournir ce renseignement à l'honorable député.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ces points sont-ils compris dans le nombre total de points d'après lesquels les commissions sont accordées ?

Sir ADOLPHE CARON : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ces commissions, comme on peut les appeler pour la circonstance, quoique les officiers n'aient pas reçu des commissions, sont-elles accordées suivant le rang que les hommes occupent dans les classes, ou bien suivant le bon plaisir de l'officier supérieur ?

Sir ADOLPHE CARON : C'est une question de discipline militaire. Je ne puis dire maintenant comment elles sont accordées, mais ce n'est pas suivant le nombre de points. Je crois que c'est l'adjudant du collège qui voit à cela.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre veut-il faire préparer un mémoire constatant de quel manière ces différents grades sont accordés ? Il en comprendra l'importance par le fait que, si l'on accorde jusqu'à 1,400 à 1,500 points à quiconque est nommé sergent-major ou sergent de brigade, etc., et si les commissions sont distribuées suivant le nombre de points, quelques-uns des hommes qui viennent immédiatement après, se trouvent dans une position très désavantageuse. Par exemple, supposons que deux concurrents, dans l'espace de deux ou trois ans de service, arrivent avec deux ou trois points de différence entre eux, l'un peut se trouver dans une position inégale si l'on donne ainsi à l'autre les 1,500 points, et il est bon de savoir d'après quels principes ces points sont accordés.

Sir ADOLPHE CARON : Je ferai préparer un rapport complet.

Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-A	\$180,000 00
Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P. Q., Toronto, London et Winnipeg	304,000 00
	\$484,000 00

M. DAVIES (I.P.-E.)

M. CASEY : Je vois que le sergent Kinsella, dans la Colombie-Anglaise, s'est beaucoup multiplié, mais je ne puis pas dire jusqu'à quel point.

Sir ADOLPHE CARON : Il y a cent Kinsella. Le comité lève sa séance.

FOURNITURES DE BUREAU ET DÉPENSES IMPRÉVUES DU SÉNAT.

M. L'ORATEUR lit le message suivant venant du Sénat.

Résolu, qu'en réponse au message de la Chambre des Communes priant le Sénat de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des dépenses imprévues du Sénat de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre des Communes, à sa prochaine séance, pour donner des renseignements au sujet de la distribution de la papeterie et des dépenses imprévues, telles que portées aux pages D—17 et 18 du rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux toutes pièces concernant ces items "—il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour l'informer que toutes matières relatives à l'économie intérieure du Sénat sont sous le contrôle et la surveillance de son comité des dépenses imprévues, sauf l'appropriation du Sénat : que le dit comité s'occupe actuellement d'examiner les comptes et pièces justificatives du greffier, comprenant la distribution de la papeterie et la dépense mentionnées au dit message ; et qu'aussitôt que le dit comité aura son rapport au Sénat, ce document sera transmis à la Chambre des Communes pour l'instruction de son comité spécial des comptes publics.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Cette chambre est évidemment de la même opinion que le Sénat au sujet de cette affaire, c'est-à-dire que nous n'avons aucun contrôle sur les dépenses. Voilà un cas où la chambre a voté \$5,300 pour certaines dépenses du Sénat et, cependant, quoique nous ayons le contrôle des dépenses de chaque ministère, l'on a excédé cette somme sans aucune autorité, car le Sénat a dépensé \$12,000. Cette question a été soulevée devant le comité des comptes publics, et un député a demandé au gouvernement de faire donner des explications par ceux qui ont le contrôle de ces dépenses. Le comité a demandé que ceux qui avaient dépensé plus que le double de ce que la chambre avait voté, fussent appelés à comparaître devant le comité des comptes publics pour expliquer leur conduite, afin que le comité pût faire un rapport à la chambre expliquant comment on a si évidemment abusé des crédits que nous avons votés. Si chaque employé du Sénat peut dépenser ce qu'il lui plaît, sans se préoccuper du fait qu'on lui permet de ne dépenser que tel montant, il vaut autant dire que nous n'avons plus aucun contrôle sur les dépenses.

Je pense que cette affaire ne devrait pas se passer aussi paisiblement et que nous ne devrions pas accepter ainsi le refus indirect des honorables sénateurs de se rendre à notre juste demande. Si nous avons le contrôle des dépenses de tous les ministères, nous devrions voir à adopter les moyens de rendre ce contrôle efficace, et empêcher que des employés non responsables, dans un ministère, puissent rire de cette chambre et puissent dépenser ce qu'il leur plaira.

M. FOSTER : Je crois que mon honorable ami y va un peu trop vite. Nous avons demandé certaines informations au Sénat. Il a pris ce moyen de nous les donner d'une manière très respectueuse, et lorsque le temps sera arrivé, cette chambre pourra les transmettre au comité spécial des comptes publics. Elles ne seront pas envoyées tel que mon honorable ami l'aurait désiré, mais il ne peut dire qu'elles ne soient pas en voie de préparation.